



Filtre à particules sur véhicule d'occasion VOLVO

Par **nathrab49**, le **05/08/2015 à 18:17**

Bonjour

Mon mari a acheté un véhicule VOLVO V50 auprès d'une concession Peugeot en octobre 2014. 108 000 kms de 2011 : ce véhicule a été vendu avec un minimum de contrôles effectués lors de sa livraison. La garantie est d'un an "Occasions du Lion" Un souci de sonde est apparu en décembre 2014 et a été réparé mais cela a donné lieu à une immobilisation d'une semaine. En juillet 2015 le véhicule a dû être revu de nouveau pour également un problème de sonde : deux semaines d'immobilisation. De nouveau un problème vient de se produire. Là, il faut changer le filtre à particules. Déjà une semaine d'immobilisation (à chaque fois, un véhicule est prêt) et sans doute une autre semaine. 750 € de réparations à devoir mais possibilité de négocier. Le filtre à particules n'entre pas dans la garantie mais je trouve cela un peu abusif.

Le garagiste n'aurait-il pas du changer ce FAP à la vente du véhicule ? Merci de votre réponse.

Par **Visiteur**, le **06/08/2015 à 11:18**

Bonjour,

si le changement de filtre n'apparaît pas dans la liste des points revus; non ! pas plus qu'il a du changer l'embrayage, la BV,...